



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura



## **SEMINAIRE UNESCO – NEPAD**

# **«L'UNESCO et le NEPAD: De la Vision à l' Action »**

**Ouagadougou 5-7 Mars 2003**

**RESUME EXECUTIF**

**RESUME EXECUTIF**  
**SEMINAIRE UNESCO-NEPAD**  
**"L'UNESCO ET LE NEPAD : DE LA VISION A L'ACTION"**  
**(OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, 5-8 MARS 2003)**

1. Le séminaire intitulé "L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action" organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) du 5 au 8 mars 2003, a réuni les membres du Comité UNESCO pour le NEPAD, des hauts responsables politiques africains ainsi que des experts africains et des représentants d'institutions régionales.

2. L'organisation de ce séminaire répond à la décision du Conseil exécutif (164 EX/8.6) invitant le Directeur général à organiser un séminaire conjoint NEPAD-UNESCO qui précisera les voies et moyens de l'application du plan d'action du NEPAD dans les domaines de compétence de l'Organisation, et dégager avec les instances adéquates les ressources nécessaires à cet effet. Ce séminaire s'inscrit aussi dans la continuité du "Séminaire international sur les approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle", organisé au Siège de l'Organisation en novembre 2001, et dans le cadre de la "Stratégie régionale pour l'Afrique (2002-2007)".

3. L'objectif général de ce séminaire était de mettre en place une stratégie d'action visant à déterminer les voies et les moyens de l'application du plan d'action du NEPAD dans les domaines de compétence de l'Organisation. Le Comité UNESCO pour le NEPAD, déjà constitué par le Directeur général et comprenant des personnalités représentatives des cinq (5) sous-régions de l'Afrique, assurera un suivi continu des activités menées dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan d'action.

4. Deux chefs d'Etat ont participé à la Session de haut niveau, organisée dans le cadre du séminaire, en présence du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura ; S. E. M. Blaise Compaoré, Président de la République du Burkina Faso et S. E. M. John Kufuor, Président de la République du Ghana et Président en exercice de la CEDEAO. Les personnalités suivantes ont pris part aux travaux : M. Laya Sawadogo, Ministre de l'enseignement secondaire et supérieur et de la recherche scientifique, Président de la Commission nationale du Burkina Faso pour l'UNESCO ; M. Marcel Diouf, Représentant de M. Amara Essy, Président p. i. de la Commission de l'Union africaine ; M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ; M. Hakim Ben-Hamouda, Directeur régional pour l'Afrique centrale, Bureau de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; M. Jean-Pierre Patat, Représentant de M. Camdessus ("sherpa" de la France au G8 pour le NEPAD) ; M. Abderahmane Merouane, Coordonnateur des ressources humaines, Secrétariat du NEPAD ; ainsi que des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; de l'Organisation internationale de la francophonie et de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

5. Le séminaire a été précédé de **trois tables rondes** sur les thèmes suivants :

- **Table ronde I : Echanges de vues sur l'avenir des programmes de réhabilitation et de reconstruction en Afrique.** Les processus de réhabilitation et de reconstruction en Afrique concernent de nombreux pays africains en situation de postconflit. La reconstruction des systèmes éducatifs doit donc devenir une priorité de l'UNESCO. Pour ce faire, l'Organisation devra se munir d'une politique claire, définie avec l'ensemble des partenaires ainsi que d'une stratégie d'intervention qui devra lui permettre de mobiliser les ressources (humaines et matérielles) nécessaires pour la mise en oeuvre de programmes spécifiques, notamment dans le domaine de l'éducation.
- **Table ronde II : Analyse critique des projets soumis par les bureaux hors Siège.** Des projets soumis par les bureaux hors Siège ont été examinés à la lumière des orientations définies par la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et des priorités du NEPAD. Il en est ressorti que la plupart des projets avait une couverture nationale et que la dimension régionale, espace d'intervention du NEPAD, était moins présente. Il a été aussi noté que la culture n'était pas suffisamment prise en compte en tant que priorité par le NEPAD. Il a donc été recommandé que les projets soient révisés de manière à incorporer la dimension sous-régionale et les questions concernant le développement culturel et que des mécanismes de gestion, de coordination et d'exécution de ces projets soient établis à cet effet.
- **Table ronde III : Forum des organisations sous-régionales.** Ce Forum a suggéré qu'une plus grande coordination soit établie entre les différents partenaires et que l'UNESCO détermine un cadre de priorités quant à ses modalités d'intervention et de partenariat avec les organisations sous-régionales. Il a été aussi suggéré que celles-ci deviennent des interlocutrices privilégiées du NEPAD.

6. Les deux premières tables rondes ont rassemblé des chefs et directeurs des bureaux hors Siège ainsi que des représentants des secteurs de programme. La troisième a réuni les représentants des organisations régionales et sous-régionales, des représentants du Secrétariat du NEPAD ainsi que des secteurs de programme de l'UNESCO.

7. Par ailleurs, une **Déclaration de Ouagadougou** et un **Plan d'action** ont été adoptés par les représentants des organisations sous-régionales africaines réunis à l'initiative du Département Afrique de l'UNESCO. Le Plan d'action a pour objectif de créer le Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN). Il préconise la nomination dans chacune des institutions régionales d'un point focal du forum. Le FOSRASUN se réunira tous les deux ans en session ordinaire. En attendant la formalisation de ses structures, le Département Afrique de l'UNESCO en assurera le Secrétariat.

8. S'agissant des travaux proprement dits du séminaire, ils se sont déroulés autour des trois thèmes suivants :

- (i) Comment l'UNESCO peut-elle aider ses Etats membres à intégrer les objectifs du NEPAD dans leurs programmes nationaux ?

- (ii) Quels sont les voies et les moyens, pour l'UNESCO, d'impliquer les parlementaires, le secteur privé, les ONG, la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, dans les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté dans les Etats membres ?
- (iii) Comment l'UNESCO peut-elle contribuer au renforcement des capacités et à la mise sur pied des projets sous-régionaux et régionaux ?

9. Chacun de ces thèmes a été traité à la lumière des priorités du programme de l'UNESCO dans les domaines suivants : éducation pour tous, développement durable (suivi du Sommet de Johannesburg) et accès à l'information et au savoir.

10. Au terme des travaux, des **recommandations** ont été formulées à l'attention des Etats membres, des organisations régionales, sous-régionales et internationales, des donateurs, du Secrétariat de l'Union africaine ainsi que de l'UNESCO et du NEPAD.

11. Dans une approche intersectorielle incluant les secteurs de programme et les bureaux hors Siège, l'UNESCO, en relation avec les Etats membres d'Afrique et leurs commissions nationales, les partenaires concernés et le Comité consultatif de l'UNESCO pour le NEPAD, prendra toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations jointes en annexe.

## RECOMMANDATIONS

### I - AUX ETATS MEMBRES

1. Faire des commissions nationales pour l'UNESCO les points focaux, au niveau des Etats, de la mise en oeuvre de la coopération UNESCO-NEPAD. A ce titre, les doter de ressources humaines et matérielles suffisantes. En tant que telles leur assigner comme objectifs de faire connaître largement, en particulier à la société civile et aux communautés locales, la philosophie du NEPAD par l'intermédiaire des médias et d'événements culturels et pédagogiques, en ayant le souci de la rendre accessible par l'utilisation des langues nationales pour son appropriation par les populations.
2. Mettre sur pied un plan d'action national dont les acteurs seront les parlementaires, le secteur privé, les ONG, la société civile, en particulier les femmes, les jeunes ; ils seront chargés, dans les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, de suivre la mise en oeuvre des priorités du NEPAD. Dans cette perspective, ils doivent participer activement à la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités liées au NEPAD.
3. Renforcer les mécanismes institutionnels en favorisant la participation des femmes aux prises de décision et en établissant des partenariats et des passerelles entre les associations, les médias, la société civile, les structures décentralisées et les Etats, afin de faciliter une mise en oeuvre conjointe d'activités ayant trait au NEPAD.

4. Mettre à l'ordre du jour du Sommet des organisations sous-régionales africaines la question de la libre circulation des citoyens et des biens en vue de permettre une véritable intégration des Etats.
5. Faire preuve d'une volonté politique énergique par la création d'un environnement porteur de changement dans le domaine du renouveau démocratique, de la défense des droits de l'homme, de la transparence.
6. Demander à l'UNESCO, au NEPAD et l'Union africaine de convoquer conjointement une réunion interdisciplinaire d'experts pour élaborer les principes généraux d'une éducation civique que chaque sous-région, chaque nation adaptera ensuite à son contexte.
7. Coorganiser tous les ans une **Journée nationale du NEPAD** qui mettra l'accent sur la bonne gouvernance, la culture de la paix, l'acceptation de la diversité culturelle, la protection de la biodiversité et de l'environnement africain. Compte tenu des conflits et des tensions qui affligent le continent, le Directeur général de l'UNESCO et le Chef du Secrétariat du NEPAD devront donner une grande priorité à l'organisation de cette journée.
8. Le NEPAD n'étant pas seulement un programme économique, il est important qu'une structure interministérielle soit chargée du NEPAD dans chaque Etat et serve d'interface entre les partenaires et chaque pays bénéficiaire.
9. Soutenir les programmes de réhabilitation et de reconstruction dans les zones africaines en situation de postconflit. Le Directeur général est prié de prendre en compte les recommandations issues de la Table ronde sur l'avenir des programmes de réhabilitation et de reconstruction en Afrique.
10. Garantir et accélérer l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, renforcer l'alphabétisation des adultes dans le cadre de la Décennie mondiale de l'alphabétisation et développer l'éducation non formelle des adultes dans la perspective d'une éducation tout au long de la vie.
11. Promouvoir une formation axée sur l'emploi et l'entrepreneuriat privé pour les jeunes diplômés et accélérer la mobilisation et la mise en place de fonds destinés aux microprojets.
12. Soutenir les programmes d'éducation en matière de santé (éducation préventive contre le VIH/sida, le paludisme, les MST et autres maladies endémiques).
13. Promouvoir l'éducation informelle, vulgariser les sciences et, dans cette perspective, prendre note et mettre en oeuvre avec l'appui de l'UNESCO les résolutions et recommandations faites par l'Atelier sur le développement d'un cadre scientifique et technologique pour le NEPAD, qui s'est tenu à Johannesburg du 17 au 19 février 2003.
14. Renforcer les capacités d'intervention du secteur privé dans la mise en oeuvre des programmes du NEPAD qui sont de la compétence de l'UNESCO.
15. Renforcer dans le processus éducatif le volet culture afin que l'éducation ne soit pas réduite à l'instruction.

## **II - AUX ORGANISATIONS REGIONALES, SOUS-REGIONALES ET INTERNATIONALES**

1. Renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales pour les rendre plus aptes à accomplir les tâches liées à la mise en oeuvre du NEPAD dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
2. Les Etats africains devraient doter les communautés économiques sous-régionales dont ils sont membres de moyens plus importants pour mettre en oeuvre les programmes du NEPAD aux niveaux sous-régional et national et afin qu'elles promeuvent l'intégration des populations migrantes et la protection des droits des minorités.
3. Accorder une meilleure articulation entre les découpages en groupes électoraux à l'UNESCO et la structure panafricaine du NEPAD.
4. Encourager la mise en place de partenariats multilatéraux (organisations régionales et internationales).
5. Renforcer la création de clubs UNESCO, lieux de rencontres, de découverte et de pratique de la citoyenneté par les jeunes, et envisager la création de clubs et réseaux similaires destinés aux femmes. Encourager ces clubs et leurs fédérations à s'approprier le NEPAD en prenant ce dernier comme l'un des thèmes centraux de leurs activités pendant la période couverte par la Stratégie à moyen terme pour l'Afrique (2002-2007).
6. Renforcer et dynamiser la coopération régionale et sous-régionale, dans le cadre du "Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD" (FOSRASUN) créé à Ouagadougou le 5 mars 2003.
7. Favoriser, avec l'assistance et le soutien de l'UNESCO, la mise en oeuvre de projets concrets d'intégration régionale, considérés comme prioritaires dans les domaines de compétence de l'UNESCO et du NEPAD. Dans cette perspective, le séminaire prie le Directeur général de prendre en compte les recommandations issues de la "Table ronde sur l'analyse critique des projets soumis par les bureaux hors Siège".

## **III - AUX DONATEURS**

1. Respecter le concept de partenariat avec les Etats membres du NEPAD et la maîtrise des projets par les gouvernements concernés.
2. Assurer la synergie sur le terrain par une coordination et une collaboration efficaces entre donateurs dans l'intérêt, à long terme, des pays bénéficiaires.
3. Privilégier le partenariat et la coopération aux niveaux régional et sous-régional, par rapport à la relation bilatérale, conformément aux principes fondamentaux du NEPAD.

#### **IV - AU SECRETARIAT DE L'UNION AFRICAINE**

1. Dotation du Secrétariat du NEPAD, par les Etats africains, de ressources financières et humaines suffisantes pour lui permettre d'être administrativement opérationnel, en tenant compte des questions de genre.
2. Sensibiliser autour du NEPAD, de manière appropriée, la société civile, les organismes donateurs et les autres parties prenantes.
3. Approfondir, avec l'appui de l'UNESCO, l'interaction harmonieuse et pacifique de personnes et de groupes aux identités plurielles, la richesse et la diversité des cultures locales et les fonctions multiformes de la diversité culturelle pour le développement, dans un monde qui tend à s'uniformiser par le processus de la mondialisation.
4. Faire du NEPAD un programme multilingue (publications, rapports, supports médiatiques, etc.) pour accentuer son accès et sa promotion par la base. Pour atteindre cet objectif, les publications du Secrétariat doivent prendre en compte les langues officielles de l'Union africaine.
5. Les chefs des Etats membres de l'Union africaine devraient faire appel à l'UNESCO et au NEPAD pour qu'ils préparent et soumettent à leur approbation un plan de revitalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

#### **V - A L'UNESCO ET AU NEPAD**

1. Mettre en place un processus commun de planification UNESCO-NEPAD pour faciliter les activités menées en collaboration.
2. Assurer la poursuite des réformes structurelles internes de part et d'autre pour obtenir des résultats positifs et éviter les dysfonctionnements systémiques.
3. Mieux utiliser l'énorme réservoir de talents africains, qui existent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, en s'associant à d'autres institutions, comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour créer des bases de données et des annuaires afin d'assurer la mobilisation des ressources humaines en lieu et temps utiles.
4. Faire en sorte que le renforcement des contributions des diasporas africaines soit une composante essentielle de l'assistance technique.
5. Mettre au point un système commun de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, et mettre au premier plan la qualité et la pertinence pour tous les projets.
6. Elaborer un plan d'action conjoint pour faire face à la crise prévue de l'eau sur le continent et soumettre pour adoption au Comité de mise en oeuvre du NEPAD.

7. Contribuer à revitaliser les travaux scientifiques et intellectuels dans les universités africaines. L'UNESCO en particulier devrait contribuer à soutenir, valoriser les travaux scientifiques, la recherche et l'enseignement, et à favoriser la mise en place de réseaux interuniversitaires. L'accès au savoir et à l'information devrait également être encouragé par l'intermédiaire des universités et des centres d'excellence en matière de recherche et de formation (par exemple chaires UNESCO). Dans cette perspective, le NEPAD et l'UNESCO devraient conjointement accélérer la mise en oeuvre des recommandations du Sommet sur l'enseignement supérieur et celles de la Déclaration ministérielle des pays ACP adoptée à Cape Town.
8. Pour renforcer la coopération au niveau continental dans le domaine du développement des capacités en science et en technologie, il faudrait réactiver ou créer, dès l'exercice biennal 2004-2005, les réseaux et associations scientifiques visant à la mise en place et/ou au renforcement des centres scientifiques d'excellence. Ce renforcement de la priorité donnée au développement des capacités scientifiques et à leur gestion devrait se traduire, entre autres, par la tenue régulière de la Conférence des ministres responsables de l'application de la science et de la technologie en Afrique (CASTAFRICA).
9. Identification des voies et moyens d'un rapprochement entre l'UNESCO et les ministres des Etats membres d'Afrique chargés des finances, du plan et du développement afin que, lors de réunions périodiques, le Directeur général puisse mieux les sensibiliser et les amener à comprendre la nécessité de mieux intégrer les priorités de l'UNESCO, notamment en matière d'éducation et de renforcer ainsi la place de celles-ci dans les priorités budgétaires et les plans nationaux de développement.
10. L'UNESCO et le NEPAD devraient contribuer à une grande campagne sur l'importance que revêt une compréhension plus approfondie des liens qui existent entre la protection de la biodiversité et la promotion de la diversité culturelle. Ils doivent faire prendre conscience du rôle tout à fait particulier de l'Afrique dans ce domaine, en tant que région et ensemble de sociétés ayant su respecter et préserver les connaissances et les savoirs endogènes.

## **VI - A L'UNESCO**

### **A - Recommandations générales**

1. Renforcer en moyens humains et financiers les structures de l'UNESCO directement responsables de la mise en oeuvre des programmes UNESCO-NEPAD, en particulier le Département Afrique et les bureaux hors Siège.
2. Afin de promouvoir l'intégration du NEPAD dans les programmes nationaux des Etats membres, chaque pays doit prendre en compte les buts et objectifs du NEPAD relevant des domaines de l'UNESCO et les intégrer dans la conception et la mise en oeuvre de ses propres programmes.
3. Inciter les jumelages entre établissements scolaires et entre collectivités locales ou leurs groupements relevant d'un même bureau multipays.



4. Encourager par des activités concrètes le dialogue des cultures et le développement de politiques culturelles, l'émergence et le développement d'industries et de semi-industries culturelles, dont le siège principal devrait être situé dans un pays d'Afrique.
5. Promouvoir la laïcité de l'Etat à travers l'éducation civique, la tolérance et la diffusion des principes de la culture de la paix pour une meilleure cohésion entre les personnes et les communautés.
6. Soutenir les programmes d'éducation en matière d'environnement.
7. Encourager les initiatives législatives, à travers les ligues régionales de parlementaires et les ligues de parlementaires amis de l'UNESCO, en vue de leur participation plus active à l'harmonisation des législations dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
8. Impliquer les femmes dans la gestion de l'environnement et dans la lutte contre la pauvreté en développant des activités génératrices de revenus et en valorisant les compétences endogènes féminines.
9. Promouvoir l'appropriation du NEPAD par les populations au moyen des réseaux existants de l'UNESCO (commissions nationales, Système des écoles associées, clubs UNESCO, FAPED, forums régionaux et sous-régionaux de l'EPT) et apporter à cette nouvelle démarche toute l'assistance nécessaire.
10. Fournir aux Etats membres du NEPAD un soutien technique dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets régionaux prioritaires ayant trait au VIH/sida, à l'élimination de la pauvreté, etc.
11. Donner la priorité aux projets axés sur le développement des contenus des TIC et non pas seulement sur la fourniture de matériels et de machines.
12. Promouvoir un développement durable fondé, entre autres, sur un rapport de qualité entre la biodiversité qui est une donnée de la nature, et la diversité culturelle, fruit de la créativité humaine.

## **B - Recommandations spécifiques**

### 1. Education pour tous (EPT)

L'UNESCO devrait intensifier ses actions de partenariat avec les Etats membres d'Afrique en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'éducation, la culture de la paix et plus généralement la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire.

### 2. Enseignement de l'éducation physique

Etablir avec le NEPAD un plan d'action destiné à promouvoir l'éducation physique et le sport dans le cadre de l'Education pour tous, en particulier pour la mise en place prioritaire d'un programme régional et sous-régional d'éducation physique dans les systèmes éducatifs.

### 3. Enseignement supérieur et recherche

- (a) Bien que l'UNESCO soit actuellement en train de mettre en oeuvre un programme remarquable en faveur de l'enseignement supérieur, elle devrait redoubler d'efforts dans ce domaine, notamment par un plaidoyer en faveur du rôle de cet ordre d'enseignement dans le renforcement de l'EPT et de tous les autres niveaux du système éducatif (formation des formateurs, formation des cadres).
- (b) L'UNESCO et le NEPAD devraient favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et postuniversitaire des jeunes filles et des femmes, dans le sens de leur participation active aux sphères de prise de décision.
- (c) L'UNESCO devrait contribuer à l'élaboration, à la conception et à la diffusion de manuels et de nouveaux supports didactiques, à partir de publications scientifiques comme l'Histoire générale de l'Afrique, pour une plus large et meilleure connaissance du continent selon la vision du NEPAD.
- (d) L'UNESCO devrait encourager la revitalisation de la vie intellectuelle et scientifique en Afrique par des programmes destinés à améliorer les conditions de formation et de recherche au sein des universités africaines.

### 4. Gestion durable de l'environnement marin et côtier

Renforcer le rôle de l'UNESCO et de la Commission océanographique internationale (COI) dans la finalisation et la mise en oeuvre du Plan d'action du NEPAD relatif à l'environnement, notamment en facilitant la réalisation des projets résultant du Processus africain ayant trait à la gestion des zones côtières, et en renforçant la capacité des Etats membres à intégrer les objectifs de ce cadre d'action.

### 5. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'enseignement à distance

- (a) L'UNESCO devrait renforcer son programme en faveur de l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants et en vue de l'amélioration de l'enseignement supérieur. A cet égard, les capacités de l'Institut international de renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) devraient être renforcées afin qu'il poursuive ses activités de mise au point de logiciels et de formation à distance.
- (b) Pour ne pas pénaliser les apprenants des zones rurales par rapport à ceux des zones urbaines dans le domaine de l'initiation à l'informatique et aux TIC en général, l'UNESCO et le NEPAD devraient étudier rapidement les voies et moyens de proposer aux organes de décision appropriés un plan d'action de mise en place des énergies renouvelables dans les établissements scolaires et dans les centres de santé des zones rurales.

- (c) Promouvoir et soutenir l'Université virtuelle africaine basée à Nairobi, dont l'action pourrait contribuer à pallier l'insuffisance d'enseignants qualifiés tout en améliorant la qualité des enseignants.
- (d) L'UNESCO devrait montrer l'exemple en utilisant les TIC et les moyens de télécommunication de manière à éviter l'organisation de conférences longues et coûteuses.

#### 6. Publication et distribution de nouveaux matériels éducatifs dans les pays du NEPAD

L'UNESCO devrait contribuer à la conception et à l'élaboration de nouveaux matériels éducatifs destinés à promouvoir une meilleure connaissance de l'Afrique auprès des élèves dans le cadre du NEPAD.

#### 7. Bureaux hors Siège et Département Afrique

- (a) L'UNESCO devrait s'efforcer d'optimiser sa présence dans la région Afrique, et renforcer la capacité de cette région à coordonner ses programmes à l'appui du NEPAD. Elle devrait aussi améliorer ses échanges d'information avec ses bureaux hors Siège.
- (b) L'UNESCO devrait rendre effective la création d'un bureau régional en Afrique chargé de la culture, conformément à la résolution adoptée lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) et pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar adopté par les chefs d'Etat et de gouvernements en juin 1992.

#### 8. Les ONG et la société civile

L'UNESCO devrait, pour les rendre plus opérationnelles, renforcer les capacités des ONG africaines, promouvoir l'intégration des groupes et associations de la société civile et aider à créer la synergie entre des mécanismes existants et des actions en cours compatibles avec ses domaines de compétence et les priorités du NEPAD.

#### 9. Culture de la paix

L'UNESCO devrait renforcer son action dans le domaine de la consolidation de la paix, en veillant à sensibiliser les citoyens de la région à l'importance de l'intégration et de la bonne gouvernance. Les clubs UNESCO et les écoles associées à l'UNESCO devraient être les éléments clés de cette campagne.

#### 10. Parlementaires

L'UNESCO devrait poursuivre ses activités auprès des parlementaires pour qu'ils deviennent une ressource clé dans la diffusion de l'information et la promotion des débats concernant le NEPAD, notamment le FAPED.